

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 17 avril 2026

Date de la convocation : 10/04/2026
Date de l'affichage : 10/04/2026
Date de la réunion : 17/04/2026

- **Appel nominal des membres du Conseil Municipal** : Madame la Maire fait l'appel des membres du Conseil Municipal.

STRAUSS Évelyne, Maire	présent(e)
CHAMBEAUDIE Sylvie, conseillère municipale	présent(e)
LESTRADE Didier, conseiller municipal	présent(e)
LAMAGAT Antoine, conseiller municipal	pouvoir
TERRIEUX Christophe, conseiller municipal	présent(e)
VINDEVOGHEL Laurent, conseiller municipal	présent(e)
DELPLACE Alexandra, conseillère municipale	présent(e)
CUZON Ingrid, conseillère municipale	présent(e)
LE GALLIC Victoria, conseillère municipale	présent(e)
LÉONARD Émilie, conseillère municipale	présent(e)
ARDAILLOU Julien, conseiller municipal	présent(e)

Pouvoir : Monsieur Antoine LAMAGAT a donné pouvoir à Monsieur Christophe TERRIEUX

- **Désignation du secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal désigne Madame Émilie LÉONARD secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Appel nominal des membres du Conseil Municipal
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026
- **FINANCES**
 - ☞ Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025
 - ☞ Vote de l'affectation des résultats 2025
 - ☞ Vote des taux d'imposition 2026
 - ☞ Subventions aux associations
 - ☞ Avenant à la convention de redevance spéciale incitative du SIRTOM
 - ☞ Vote du budget primitif 2026

➤ **INTERCOMMUNALITÉ**

- ☞ Fédération Départementale de l'Électricité et de l'Énergie de la Corrèze (FDEE 19) : motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- ☞ Protection juridique des élus
- ☞ Délégués commission de contrôle des listes électorales
- ☞ Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal

Madame la Maire informe l'assemblée qu'il faut ajouter une question diverse concernant des candidats dans certaines commission de la Communauté de Communes, celle-ci demandant les noms pour son conseil communautaire d'installation prévu le 24 avril prochain.

A propos de l'ordre du jour, Monsieur Laurent VINDEVOGHEL s'étonne que celui-ci n'ait pas été discuté avant l'envoi des convocations. Il souhaite savoir comment Mme la Maire souhaite travailler avec l'équipe.

Mme la Maire répond que pour cette réunion, l'ordre du jour était contraint par les dates butoirs d'approbation du Compte Financier Unique 2025, vote des taux d'imposition 2026, approbation de l'affectation des résultats 2025 et vote du budget primitif 2026. En effet chaque année il y a des dates à respecter pour certains sujets. Elle annonce d'ailleurs que d'ici juillet il y aura une réunion du Conseil Municipal obligatoire pour la désignation du « grand électeur » en vue des élections sénatoriales 2026, date imposée par l'état.

L'ordre du jour est déterminé également en fonction des sujets qui arrivent en mairie et pour lesquels il convient de délibérer. Pour les prochaines réunions, il y aura un travail soit avec tout le conseil, soit avec les commissions concernées, pour établir l'ordre du jour. Dans l'ordre du jour de la prochaine réunion, il y aura la désignation des délégués au syndicat BELLOVIC et la mise en place des commissions communales.

M. Laurent VINDEVOGHEL demande également s'il faut faire un compte-rendu écrit ou oral lorsque les délégués aux différents organismes assistent aux réunions.

Mme la Maire indique qu'il est en effet intéressant d'avoir un compte-rendu, mais les modalités pourraient être définies dans un règlement intérieur du conseil municipal, qui permettrait de cadrer les choses.

M. Laurent VINDEVOGHEL demande pourquoi c'est lui qui a été sollicité pour rencontrer les élus de Ligneyrac concernant le mode de fonctionnement entre les deux communes pour le cantonnier et le matériel en commun.

Mme la Maire répond qu'elle n'avait pas souhaité faire appel aux deux conseillers issus de l'ancienne équipe afin qu'elle puisse se faire une idée sans influence, et Didier LESTRADE précise qu'il avait été choisi volontairement, d'une part puisqu'il était disponible, et d'autre part pour connaître ses impressions et afin de répondre à sa demande d'être suffisamment informé.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal 20 mars 2026 :**
Madame la Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a des questions et /ou remarques sur le PV du dernier conseil municipal, et demande de l'approuver. N'ayant ni questions

ni remarques, le PV du conseil municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des votants et représentés.

- **Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Aucune décision de Mme la Maire prise depuis la dernière séance du Conseil Municipal

- **Bilan de quinzaine** : Mme la Maire demande à l'assemblée s'il y a besoin de revenir sur certains points évoqués dans premier bilan reçu depuis la dernière séance. Madame Ingrid BOU le trouve concis et intéressant. C'est un bon moyen de se tenir informé de ce qu'il se passe sur la commune.

Madame la Maire donne une petite précision concernant les dépôts sauvages : il faut prendre en photo les sacs poubelles et détritiques, et l'en informer car elle seule a le droit de fouiller afin de trouver des informations personnelles sur les contrevenants (en tant qu'officier de Police Judiciaire) pour ensuite déposer une plainte en gendarmerie. Après seulement les sacs et détritiques peuvent être emmenés dans les poubelles.

- **FINANCES** :

➤ **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 :**

DÉLIBÉRATION N°2026-11 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (CFU)

Présentation :

Le Compte Financier Unique 2025 de l'ancienne municipalité doit être approuvé. Ne s'agissant pas des comptes de Mme Évelyne STRAUSS, nouvelle Maire de la commune, elle peut présenter le CFU, le faire approuver et participer au vote. Le CFU est voté au chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Chapitres	Prévisions	Réalisations	Chapitres	Prévisions	Réalisations
011 charges à caractère général	188 477,01	86 585,76	70 produits services domaine	13 621,70	15 050,26
012 charges de personnel	131 600,00	123 333,51	73 impôts et taxes	188 270,00	205 557,61
014 atténuation de produits	10 200,00	9 776,57	74 dotations, sub, participations	110 039,00	113 255,23
65 autres charges de gestion courante	30 750,00	28 198,23	75 autres produits gestion	500,00	1 712,18
66 charges financières	14 575,96	8 256,09	77 produits exceptionnels		
67 charges exceptionnelles	400,00	-	002 excédent fonctionnement	65 579,27	
042 opération ordre entre section	2 007,00	2 007,00			
022 dépenses imprévues		-			
023 virement à la section d'investis					
TOTAL	378 009,97	258 157,16	TOTAL	378 009,97	335 575,28

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
Chapitres	Prévisions	Réalisations	Chapitres	Prévisions	Réalisations
16 Emprunts	19 052,20	19 052,20	10 Dotations fonds réserves	75 000,00	77 326,80
			1068 Excédent fonctionnent	193 241,11	193 241,11
20 Immobilisations incorporelles	1 000,00		13 Subventions	369 102,67	234 155,53
204 Subventions équipement versées	1 006,49	958,60	16 Emprunt	90 000,00	90 000,00
21 Immobilisations corporelles	6 500,00	2 680,14	021 Virement de section foncti		
23 Immobilisations en cours	325 730,90	283 941,07			
040 Opération ordre entre section			040 Opération ordre entre sectio	2 007,00	2 007,00
041 Opérations patrimoniales			041 Opérations patrimoniales		
020 Dépenses imprévues			001 Excédent investissement re		
001 Déficit d'investissement reporté					
TOTAL	353 289,59	306 632,01	TOTAL	729 350,78	596 730,44

RESTES A RÉALISER

Libellé	Compte	Montant dépenses	Compte	Montant recettes
Logiciel infor	205	1 000.00 €		
Souterrain Orgnac	231	930.00 €	1322	14 250.00 €
Souterrain Orgnac			1323	12 187.00 €
Souterrain Orgnac			1327	75 962.96 €
Rénov énergétique mairie	231	7 200.00 €	13461	32 547.18 €
TOTAL		9 130.00 €		134 947.14 €

Extrait délibération :

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11

« Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles [L.2121-14](#) et [L.2121-21](#) relatifs à la désignation d'un Président de séance autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités du scrutin pour le vote des délibérations ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le comptable public ;

Considérant qu'il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Considérant que le CFU est obligatoire pour toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que Madame Évelyne STRAUSS, Maire de Noailhac depuis le 20 mars 2026, peut de ce fait présenter et voter le Compte Financier Unique 2025 ;

Le Conseil Municipal, examine le Compte Financier Unique (CFU) du Budget de l'exercice 2025, dressé par Madame Caroline du MAS de PAYSAC (Maire sur le mandat 2020-2026), après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, qui peut être synthétisé comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		65 579,27	376 061,19		376 061,19	65 579,27
Opération de l'exercice	258 157,16	335 575,28	306 632,01	596 730,44	564 789,17	932 305,72
TOTAUX	258 157,16	401 154,55	682 693,20	596 730,44	940 850,36	997 884,99
Résultats de clôture RAR		142 997,39	85 962,76		- 57 034,63	
			9 130,00	134 947,14	9 130,00	134 947,14
TOTAUX CUMULÉS	258 157,16	401 154,55	691 823,20	731 677,58	949 980,36	1 132 832,13
Résultats définitifs		142 997,39		39 854,38		142 997,39

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants et représentés :

- **Donne acte** de la présentation faite du Compte Financier Unique 2025 du Budget
- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. »

➤ **Affectation des résultats 2025 :**

DÉLIBÉRATION N°2026-12 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Présentation :

A la suite de l'approbation du CFU 2025, il convient de voter l'affectation des résultats 2025 afin qu'ils soient pris en compte sur le budget primitif 2026.

Extrait délibération :

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11

« Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Évelyne STRAUSS, Maire ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire		
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté		65 579,27
- Déficit d'investissement reporté		-376 061,19
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025		
- Solde d'exécution de l'exercice		290 098,43
- Solde d'exécution cumulé		-85 962,76
Restes à réaliser au 31/12/2025		
- Dépenses d'investissement		9 130,00
- Recettes d'investissement		134 947,14
	Solde	125 817,14
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2025		
- Rappel du solde d'exécution cumulé		-85 962,76
- Rappel du solde des restes à réaliser		125 817,14
	Excédent de financt tota	39 854,38
Résultat de fonctionnement à affecter		
- Résultat de l'exercice		77 418,12
- Résultat antérieur		65 579,27
	Total à affecter	142 997,39
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :		

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2026

A) EXCÉDENT		
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068)		
Solde disponible :		
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes)		142 997,39
B) DÉFICIT		
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)		

➤ Vote des taux d'imposition 2026 :

DÉLIBÉRATION N°2026-13 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Présentation :

Chaque année il convient de voter les taux d'imposition pour l'année.

Pour informations les taux votés en 2025 étaient les suivants :

- taxe d'habitation : **12,35 %**
- taxe foncière sur propriétés bâties : **41,43 %**
- taxe foncière sur propriétés non bâties : **72,16 %**

Les bases d'impositions prévisionnelles 2025 sont les suivantes :

- taxe d'habitation : **99 400** contre 106 50 en 2025
- taxe foncière sur propriétés bâties : **384 500** contre 387 000 en 2025

- taxe foncière sur propriétés non bâties : **19 300** contre 19 100 en 2025

Les produits attendus des taxes sont donc les suivants :

- taxe d'habitation : $99\,400 \times 12,35\% = 12\,276\text{ €}$
- taxe foncière sur propriétés bâties : $394\,500 \times 41,43\% = 163\,441\text{ €}$
- taxe foncière sur propriétés non bâties : $19\,300 \times 72,16\% = 13\,927\text{ €}$

Mme la Maire propose de ne pas augmenter les taux pour cette année. Elle informe par ailleurs l'assemblée que les taux n'ont jamais été augmentés sur le mandat précédent. Seules les bases d'impositions sont revalorisées chaque année par les services fiscaux.

Monsieur Laurent VINDEVOGHEL demande, compte-tenu de la conjoncture, s'il est envisageable de baisser les impôts cette année.

Il est précisé qu'une baisse des impôts communaux peut entraîner une baisse des dotations de l'État et des taux de subvention de l'État. De plus, sur le montant final de la feuille d'impôt des particuliers, cela ne se verra pas car les autres organismes (communauté de communes, département, SIRTOM) peuvent augmenter leurs taux.

Extrait délibération :

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11

« **Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant qu'à partir de cette année la commune a la possibilité d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants et représentés, le Conseil Municipal :

➤ **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2025 et de les reconduire à l'identique sur 2026 soit :

- ☞ Taxe Foncière sur le Propriétés Bâties = **41,43%**
- ☞ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties = **72,16 %**
- ☞ Taxe d'Habitation = **12,35 %**

Pour un produit attendu de **189 644,00 €** auquel s'ajoute **2 966,00 €** d'allocations compensatrices.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. »

➤ **Subventions aux associations :**

Présentation :

Chaque année, dans le cadre du vote du budget prévisionnel, il faut déterminer le montant versé aux différentes associations, qu'elles soient communales ou non. C'est le conseil municipal qui décide quelles associations la commune aide. Ci-dessous le tableau récapitulatif des associations aidées par l'équipe municipale précédente.

Nom Association	Versées 2023	Versées 2024	Versées en 2025	COMMENTAIRES
Association des Parents d'Élèves Noailhac	200,00	300,00	300,00	
Société de Chasse de Noailhac	200,00	300,00	300,00	
Noailhac Intervillages	200,00	300,00	300,00	
Noailhac Mémoire et Patrimoine	200,00	300,00	300,00	
Souvenir Français	100,00	100,00	100,00	
Association Tri Porteur	100,00	-		
Croix Rouge Française section de Meyssac	200,00	200,00	200,00	
JMF de Meyssac	-			l'école recommence à aller aux concerts
Radio Vicomté à Meyssac	150,00	-	-	Station de radio associative à Meyssac
Foires Grasses bovins de Meyssac	50,00	-		
FNACA	50,00	50,00	50,00	
SPA à Brive	50,00	50,00	50,00	Permet de déposer chiens et chats errants à la SPA
Comice agricole	50,00	-		
Divers en fonction des besoins avec délib. CM	250,00	300,00	300,00	Réserve en cas de besoins exceptionnels non prévus
Conciliateurs justice	50,00	-		
Association FESTHERIA	100,00	100,00	100,00	Association qui aide la salle d'expo et randonnée
Jeunes sapeurs pompiers de Meyssac	50,00	-		
TOTAL	2 000,00	2 000,00	2 000,00	

Il n'y a pas de délibération à prendre car le détail des subventions à verser est dans la maquette budgétaire.

➤ **SIRTOM** : avenant à la convention de redevance spéciale incitative communale pour l'enlèvement des déchets non ménagers :

DÉLIBÉRATION N°2026-14 : AVENANT CONVENTION REDEVANCE INCITATIVE POUR L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS NON MÉNAGERS

Présentation :

Par délibérations n° 2022-48 du 16 décembre 2022 la commune a signé une convention avec le SIRTOM pour la redevance spéciale incitative communale pour l'enlèvement des déchets non ménagers. En 2025, suite à un avenant les tarifs étaient les suivants :

☞ Ordures Ménagères en porte à porte : 0.03862€ le litre

- ☞ Ordures Ménagères à la colonne : 0.03090 € le litre
- ☞ Collecte Sélective : 0.01931 € le litre
- ☞ Collecte Biodéchets : 0.01931 € le litre

Pour 2026 les tarifs seront les suivants :

- ☞ **Ordures Ménagères en porte à porte : 0.04181€ le litre**
- ☞ **Ordures Ménagères à la colonne : 0.03345 € le litre**
- ☞ **Collecte Sélective en porte à porte : 0.02090 € le litre**
- ☞ **Collecte Biodéchets en porte à porte : 0.02090 € le litre**

Extrait délibération :

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11

« Vu la délibération n°2022-48 du 16 décembre 2022 relative à la convention de redevance spéciale incitative communale pour l'enlèvement des déchets non ménagers ;

Vu la convention signée entre la mairie et le SIRTOM en date du 19 décembre 2022 ;

Considérant l'avenant définissant les nouveaux tarifs applicables en 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants et représentés, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant tel que présenté ;
- **DONNE** les pleins pouvoirs à Mme la Maire pour signer l'avenant »

➤ **Vote du budget primitif 2026 :**

DÉLIBÉRATION N°2026-15 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Présentation :

Conformément à l'article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de budget primitif 2026 vous a été transmis par mail le 3 avril dernier. Comme indiqué dans le mail pré-cité, le budget que vous devez voter est **PRÉVISIONNEL** et peut être modifié tout au long de l'année. Mme la Maire vous propose de le voter au chapitre. Elle vous propose

également, comme la loi le permet, et dans un souci de simplification des procédures, de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre en chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitres	Prévisions 2026	Chapitres	Prévisions 2026
011 Charges à caractère général	242 929,17	70 Produits services domaine	13 621,70
012 Charges de personnel	153 000,00	73 Impôts et taxes	189 644,00
014 Atténuation de charges	10 200,00	74 Dotations, subv, participations	118 625,00
65 Autres charges de gestion courante	40 900,00	75 Autres produits de gestion	100,00
66 Charges financières	15 407,61	77 Produits exceptionnels	
67 Charges exceptionnelles	400,00	78 Reprise sur provisions	47,41
042 Opérations ordre entre section	2 198,72	002 Solde exécution reporté	142 997,39
023 Virement à la section investissem			
Total	465 035,50	Total	465 035,50
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitres	Prévisions	Chapitres	Prévisions
16 Emprunts	22 974,31	10 Dotations fonds réserves	46 915,00
		13 Subventions	134 947,14
20 Immobilisations incorporelles	4 507,00	16 Emprunt	
21 Immobilisations corporelles	62 486,79	021 Virement de section fonction	
23 Immobilisations en cours	8 130,00		
040 Opération entre section		040 Opération entre section	2 198,72
041 Opération patrimoniale		041 Opération patrimoniale	
001 Déficit d'investissement reporté	85 962,76	001 Excédent investi. Reporté	
Total	184 060,86	Total	184 060,86

Extrait délibération :

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu les nouvelles dispositions de la loi NOTRe ;
 Vu la délibération n°2023-38 du 6 octobre 2023 adoptant la nomenclature M57 pour le budget général à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vu la délibération n°2026-11 du 17 avril 2026 adoptant le Compte Financier Unique (CFU) du Budget pour l'exercice 2025 ;
Vu la délibération n°2026-12 du 17 avril 2026 approuvant l'affectation des résultats du CFU 2025 ;
Madame Évelyne STRAUSS, Maire, présente le projet du budget primitif du Budget Général pour l'exercice 2026. Celui-ci peut être synthétisé comme suit :

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (1)	465 035,50	322 038,11
	+	+	+
	RESTES A RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2)		
R E P O R T S	002 RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)		142 997,39
	↓	↓	↓
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	465 035,50	465 035,50
INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	88 968,10	49 113,72
	+	+	+
	RESTES A RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	9 130,00	134 947,14
R E P O R T S	002 RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	85 962,76	
	↓	↓	↓
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	184 060,86	184 060,86

Considérant l'étude par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Approuve** le budget primitif du Budget général pour l'exercice 2026.
- **Autorise** Mme la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de **7,5%** des dépenses réelles de la section ;
- **Charge** Madame la Maire de son exécution »

- INTERCOMMUNALITÉ :

- **Fédération Départementale de l'Électricité et de l'Énergie de la Corrèze :**

DÉLIBÉRATION N°2026-16 : MOTION RELATIVE A LA COMPÉTENCE « distribution d'électricité et de gaz »

Présentation :

Proposition d'une motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz » (projet de motion ci-joint).

Extrait délibération :

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11

« **Considérant** la motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements), échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité, présentée par la Fédération Départementale de l'Électricité et de l'Énergie de la Corrèze (FDEE 19) ;

Madame la Maire propose à l'assemblée d'approuver cette motion telle que présentée, et jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants et représentés, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la motion telle que présentée. »

- QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Protection juridique des élus :** compte-tenu de l'heure avancée, Mme la Maire propose d'aborder ce sujet lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

➤ **Délégués à la commission de contrôle des listes électorales :** Les listes électorales sont contrôlées 1 fois par an par la commission de contrôle. Celle-ci est composée de :

- ☞ 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant communal, mais qui ne doit être ni le Maire ni un adjoint.
- ☞ 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant dit de l'Administration, désigné par la Préfecture
- ☞ 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant du Tribunal, désigné par celui-ci

La commune doit donc désigner les délégués communaux. Mme la Maire demande qui est intéressé ? Madame Alexandra DELPLACE se propose en tant que déléguée titulaire et Madame Émilie LÉONARD se propose en tant que déléguée suppléante. Madame la Maire les remercie.

➤ **Candidats aux commissions intercommunales de la communauté de communes Midi Corrèzien :**

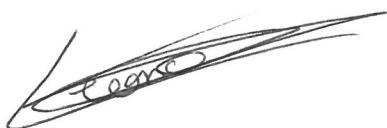
1. Ressources humaines : Sylvie CHAMBEAUDIE
2. *Communication : personne pour la commune*
3. Finances et fiscalité : Laurent VINDEVOGHEL et Antoine LAMAGAT
4. Développement économique (ZA, Commerce, Artisanat, Agriculture, Tourisme) : Julien ARDAILLOU
5. Aménagement de l'espace - Urbanisme - Habitat - Mobilité : Christophe TERRIEUX et Sylvie CHAMBEAUDIE
6. Enfance - Jeunesse -Sports -Culture (et subventions aux associations) : Evelyne STRAUSS
7. Social -Solidarité - Santé : Alexandra DELPLACE (elle aurait aimé siéger au CIAS mais elle n'est pas conseillère communautaire)
8. Environnement - GEMAPI- Développement durable-Transition énergétique : Laurent VINDEVOGHEL
9. Voirie - Aménagement numérique : Didier LESTRADE (2ème adjoint spécialiste de la voirie)

➤ **Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 19 mai 2026 à 20h00**

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions diverses, Madame la Maire lève la séance à 23h25.

Le PV de séance est approuvé à l'unanimité des votants et représentés dans sa séance du 19 mai 2026.

La secrétaire de séance
Émilie LÉONARD



Mme la Maire
Évelyne STRAUSS

